



À l'attention de Mr le Président du Tribunal Administratif
Hotel de Bizien
3 contour de la Motte
35000 Rennes

l'Association loi 1901 LES CITOYENS ECLAIRES
représentée par Mme Danièle Bovin, sa présidente
domiciliée Maison des associations, 18 rue Larnicol, 56600 Lanester

CONTRE

L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ BRETAGNE (380 employés)

- Mme Elise Noguera, ancienne directrice de l'Agence Régionale de Santé Bretagne
6, Place des Colombes 35000 Rennes
- Mme Myriam Beillon, responsable du pole environnement/santé 56
32 boulevard de la Résistance 56000 Vannes
- Mr Lars, ancien responsable du pole environnement/santé 56, Vannes
- Mr Olivier de Cadeville, ancien directeur ARS Bretagne Rennes(2017)
- Docteur Aranda Grau inspecteur santé publique service veille et sécurité sanitaire Rennes ;
réfèrent régional santé/environnement (2019)
- Béatrice GAUTIER-GRALL, Ingénieur du Génie Sanitaire – Pilote régionale Environnements extérieurs
Direction adjointe santé environnement (2023)

POUR

- Mise en danger de la vie d'autrui,
- Non assistance à personne en danger,
 - inaction intentionnelle,
 - association en bande organisée,
 - abus d'autorité publique,
- Infraction aux missions dévolues par l'État (application des lois et décrets)

Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Rennes

Nous souhaitons porter à votre connaissance les faits suivants :

INACTION :

- le 25 septembre 2017 nous sommes allés à l'hôpital de Bretagne Sud de Lorient pour interpellier les services de santé sur le wifi installé dans tous les hôpitaux, alors que celui-ci est reconnu délétère, et ne respecte pas la loi Laurence Abeille, dite de sobriété électromagnétique de février 2011, ni la charte de l'environnement de 2004. Courrier a été adressé à M. Olivier de Cadeville à L'ARS de Rennes. (article dans la presse)PJ1

<https://www.lescitoyenseclaires.org/pdf/direction-hop-bret-sud.pdf>

- le 14 novembre 2017, nous avons adressé à Mmes Anne Serre et Laurence Cochet, de l'ARS Bretagne, un courrier faisant part de l'état de santé très dégradé de Mme Guyonvard, suite à la pose d'un compteur linky à son domicile, ainsi que de mesures du CPL (Courant Porteur en Ligne) très inquiétantes sur Lanester, sur 2 magasins où il y a eu incendie d'origine électrique : MacDonald, et Casa ; le magasin Cuir Center qui jouxte le magasin Casa avait eu également un incendie quelques mois auparavant. Des agents du commissariat de Lorient étaient présents ainsi que la presse. PJ2

Archive article OF 09/08/2018 : **MISE EN DANGER DE LA VIE D'AUTRUI :**

<https://lescitoyenseclaires.org/archives1.html>

- 2017 courrier adressé à M. Juncker, Président de l'Union européenne qui nous précise dans sa réponse que « *En ce qui concerne les risques sanitaires qu'entraînerait l'exposition aux ondes électromagnétiques de radiofréquence émises par les compteurs intelligents, il convient tout d'abord de souligner que ces systèmes sont couverts par des législations strictes en matière de sécurité des produits au niveau des Etats membres et de l'UE. La législation impose aux fabricants de garantir la sécurité de tout produit qu'ils mettent sur le marché* »

Or il n'existe aucune réglementation du CPL (Courant Porteur en Ligne) en France !

Nous avons interpellé Mme Marisol Touraine, alors ministre de la santé sur ce fait. Aucune réponse.

<https://www.lescitoyenseclaires.org/pdf/03042017juncker.pdf> PJ3

<https://www.lescitoyenseclaires.org/pdf/lettre-marisoltouraine.pdf> PJ3bis

- le 7 juin 2019, un courriel est adressé à l'ARS Bretagne alerte encore sur les problèmes de santé et de logement vécus au quotidien par les personnes électro hyper sensibles. 47Ème envoi d'une pétition « ai-je encore le droit de vivre ? » à M. le Président de la République. Aucune réponse. PJ4

- 6 juin 2019 réunion de retransmission de l'étude du cabinet Sepia, pour l'ANSES, à Motreff, Finistère, avec les personnes ayant participé à l'étude, réalisée en 2017. PJ5

- 16 juin 2019 journée internationale de l'électro hyper sensibilité, invitation à l'ARS pas venue.

<https://www.lescitoyenseclaires.org/pdf/ProgrammeLangonnet.pdf>

- le 25 juin 2019, invitation à venir nous rencontrer en « zone blanche » à Mr LARS, de l'ARS Bretagne à Vannes, responsable du service environnement et Ondes. Demande de rendez-vous ; jamais rencontré. PJ6

MISE EN DANGER DE LA VIE D'AUTRUI :

- 3 juillet 2019 : rappel de la résolution 1815 du Conseil de l'Europe qui alerte sur « *les dangers potentiels des champs électromagnétiques et leur effet sur l'environnement* » et « *d'éviter tout appareil domestique émettant ces ondes pulsées en continu* » (ce que fait le compteur linky dans les habitations) « **Nous, ehs, nous faisons aujourd'hui torturer au quotidien, en toute légalité, et nous retrouvons, comme sous le gouvernement de Vichy, les parias de la société, affublés non pas d'une étoile jaune, mais de tissus anti ondes censés nous protéger, exclus de l'espace professionnel, social, culturel, de lieux ou vivre, et bien souvent dans l'incompréhension de nos familles. Les lieux publics nous sont inaccessibles (wifi) : mairies, médiathèques, salles associatives, et même hôpitaux !** »

Aucune réponse de l'ARS PJ7 + PJ7bis + PJ7ter

<https://www.lescitoyenseclaires.org/pdf/ConseilDeLEurope3juillet2019.pdf>

- 16 et 17 août 2019 invitation à « la faille est dans le pré » avec des agriculteurs qui rencontrent les mêmes problèmes de santé avec leurs bêtes que nous autres les humains ehs. L'ARS n'est pas venue https://actu.fr/bretagne/allineuc_22001/cotes-darmor-plus-350-personnes-la-faille-est-dans-pre-16-17-aout_26685455.html

INFRACTION AUX MISSIONS DEVOLUES PAR L'ETAT :

Une des missions de l'ARS est de faire respecter les lois et décrets. En l'occurrence l'ARS ne fait pas respecter la loi Abeille.

- 18 septembre 2019 : Rencontre avec Mme Beillon et le Docteur Aranda Grau, de l'ARS Bretagne, pour leur faire part des difficultés des électro hyper sensibles encore une fois... Le Dr Aranda Grau nous dit que « *l'on pourrait supprimer effectivement le wifi dans les hôpitaux et maternités, étant donné qu'ils sont tous équipés d'un réseau filaire.* ». Pas de compte rendu de l'ARS, nous avons fait notre propre compte rendu :

<https://www.lescitoyenseclaires.org/pdf/CompteRenduReunionARS18Sept2019.pdf>

<https://www.letelegramme.fr/morbihan/vannes-56000/span-classamorcevannesspan-les-electro-hypersensibles-manifestent-devant-larstire-reel-3489020.php>

- 28 novembre 2019 : lettre ouverte à différents acteurs dont l'ARS Bretagne en alertant sur les seuils d'émission d'ondes toxiques, sur l'élevage de M. Le Trionnaire. L'ARS est censée faire respecter les lois, ici la loi Laurence Abeille sur la sobriété électromagnétique n'est pas respectée. PJ8 + 8bis <https://www.lescitoyenseclaires.org/pdf/Lescitoyens-eclairesLETTREOUVERTE.pdf>

NON ASSISTANCE À PERSONNE EN DANGER :

- le 27 avril 2021 courrier à Mr LARS, référent Ondes électromagnétiques pour le Pole environnement Santé de L'ARS, même lorsque nous avons eu une rencontre avec Mme Beillon en 2019. **Nous appelons à « non assistance à personne en danger »... et demandons un rendez vous d'urgence.** PJ9

ABUS D'AUTORITE PUBLIQUE :

- 31 mars 2023 : envoi de 24 questionnaires par mail basés sur le questionnaire européen étudiant les symptômes du SICEM (Syndrome d'Intolérance aux Champs Electro Magnétiques) **Annnonce du suicide de 2 personnes en Bretagne à l'automne 2022 : Mr Christophe Mergault, en septembre, et M. Jean Marie Puype, en décembre 2022**, toutes deux désespérées devant les souffrances endurées au quotidien, et l'exclusion, ainsi que toutes les difficultés administratives pour faire reconnaître leur handicap. **Nous demandons l'ouverture d'une enquête comme il se doit lorsqu'il y a une convergence de symptômes sur plus de 4 cas.** Pas de réponse. Le courriel a été lu, mais la PJ des 24 témoignages non téléchargée. (je l'envoie le 4 juillet par courrier postal) PJ 10

- envoi le 8 juin 2023 d'une invitation à la journée internationale de l'électro hyper sensibilité ; **avis du mail supprimé sans avoir été lu le 13 juin 2023.** PJ 11

- 4 juillet 2023 : envoi par courrier recommandé des 18 fiches de témoignages de symptômes.
Demande de rendez-vous. Aucune réaction de l'ARS PJ12

- 11 juin 2024 à 11h: rencontre à l'ARS place des colombes Rennes. Avec Mme Noguera, le Docteur Saad, et le Docteur Paris. De nouveau nous évoquons le non respect de la loi Abeille, le wifi dans les lieux de soin, les crèches, maternités et assistantes maternelles.

Organismes extérieurs qui ont sollicité l'ARS suite à nos courriers :

- 23 février 2017 : Question du sénateur Michel Le Scouarnec sur les mesures réalisées (simulations) sur le CPL linky, et demande d'application du principe de précaution. PJ 13

- 16 mai 2019 : courrier du Président de Région M. Loig Chesnais Girard qui adresse notre interpellation sur les zones blanches et le CPL linky à l'ARS , dans le cadre du Plan Régional Santé Environnement, « *compétente sur ce sujet, en copie de cette réponse pour qu'elle puisse vous apporter des précisions supplémentaires en tant que besoin.* »

Il n'existe aucune étude qui prouve l'innocuité des ondes électromagnétiques

L'ARS ne s'est jamais déplacée à nos invitations, afin de rencontrer les électro hyper sensibles qui ne peuvent se rendre dans les lieux impactés. Pour les 2 rencontres c'est nous qui avons dû nous rendre sur place dans des lieux irradiés, voire même avec une antenne sur le toit comme à Vannes.

L'ARS n'a jamais répondu à nos alertes, appels au secours, même avec 2 personnes qui se sont suicidées, et une morte d'épuisement à l'hôpital de Rennes en 2025.

Monique, une femme ehs, lyme, de 50 ans, mère de 2 enfants vient de se suicider... trop de douleurs...

Au secours !